

Ce fichier a été téléchargé le Friday 26 June 2026 sur [Criminocorpus](#), Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines.
March 29, 2024

- [Citer cette page](#)

Pour citer cette page

Le code civil, *Musée Criminocorpus* published on March 29, 2024, consulted on June 26, 2026.
Permalink : <https://criminocorpus.org/en/ref/25/19707/>

Code civil

Paragraphe 1 — Du cheptel donné au fermier

Extrait

Article 1821

Version du March 7, 1804

Texte source : *Code civil des Français, édition originale et seule officielle, à Paris, de l'imprimerie de la République, An XII, 1804.*

Ce cheptel (aussi appelé cheptel de fer) est celui par lequel le propriétaire d'une métairie la donne à ferme, à la charge qu'à l'expiration du bail, le fermier laissera des bestiaux d'une valeur égale au prix de l'estimation de ceux qu'il aura reçus.

Version du June 9, 1941

Texte source : *Loi ayant pour objet le maintien du cheptel dans les exploitations agricoles.*

~~Ce cheptel (appelé aussi Ce cheptel (aussi appelé~~ cheptel de fer) est celui ~~pour par~~ lequel le propriétaire d'une ~~exploitation rurale métairie~~ la donne à ~~ferme à ferme, à la~~ charge qu'à l'expiration du bail, le fermier laissera ~~un même fonds de bétail que celui qu'il a reçu, des bestiaux d'une valeur égale au prix de l'estimation de ceux qu'il aura reçus.~~